

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AAM Family Values

Part E1 : FR0011911189

Anaxis Asset Management

Objectifs et politique d'investissement

Objectif. L'OPCVM vise une appréciation du capital en investissant majoritairement en actions d'entreprises familiales cotées. Les performances sont comparées à l'évolution de l'indice STOXX® Europe 600 Net Return EUR. Cet indice est la référence globale des marchés européens. Il est composé de 600 valeurs sélectionnées parmi 16 pays de la zone euro ainsi que le Royaume-Uni, le Danemark, la Suisse, la Norvège et la Suède.

Stratégie. Le fonds adopte une stratégie de gestion active et discrétionnaire. Les décisions d'investissement reposent avant tout sur une analyse financière approfondie. La gestion privilégie les valeurs dites « familiales ». Notre définition repose sur deux critères pas forcément cumulatifs : une personne ou une famille apparaît parmi les principaux actionnaires (à la fois en part du capital ou en droits de vote) ; une personne ou une famille possède un pouvoir effectif, soit par son implication dans la direction de la société, soit par sa capacité à nommer les dirigeants.

Le fonds convient aux investisseurs qui partagent notre conviction que les valeurs familiales possèdent, dans leur ensemble des caractéristiques qui les distinguent du reste du marché et permettent d'espérer des performances supérieures et plus régulières. Nous recherchons plus particulièrement des entreprises bien positionnées du fait de leur secteur d'intervention, de leur vision stratégique à long terme, de la stabilité de leur organisation, de leur forte expertise, d'une bonne maîtrise des paramètres financiers et d'un alignement des intérêts entre dirigeants, salariés et actionnaires.

Le processus de gestion privilégie l'analyse fondamentale et les convictions pour sélectionner des entreprises de grande ou moyenne capitalisation dont le modèle économique est jugé pertinent par la société de gestion. Ce processus est fondé sur trois grands piliers : les mégatendances ; le savoir-faire ; la gouvernance et la connaissance en profondeur des sociétés.

Les entreprises jugées intéressantes font l'objet d'une notation interne et d'une analyse financière approfondie.

Enfin, de modèles d'évaluation permettent de définir des points d'entrée ou de sortie.

Si l'entreprise conserve un modèle économique pertinent et si les conditions de valorisation sont réunies, l'équipe de gestion entend agir en tant qu'investisseur de long terme.

Il est investi jusqu'à 100% de l'actif net en actions cotées sur les marchés réglementés européens et détient à tout moment au moins 75% de l'actif net en actions européennes. Il privilégie les capitalisations de plus de 1 milliard d'euros, de sorte que la part des sociétés en-dessous de ce seuil n'excède pas 10% de l'allocation.

L'OPCVM peut investir jusqu'à 10% de son actif net en obligations convertibles, en bons de souscription ou en instruments de taux de toutes natures. Ces instruments peuvent être d'émetteurs publics ou privés, y compris de catégorie spéculative.

L'OPCVM peut détenir jusqu'à 25% de l'actif net en actions de pays développés en dehors de l'Europe. Une exposition aux actions des pays émergents est permise dans la limite plus restrictive de 10% de l'actif net. L'OPCVM peut allouer jusqu'à 10% de son actif à d'autres OPCVM.

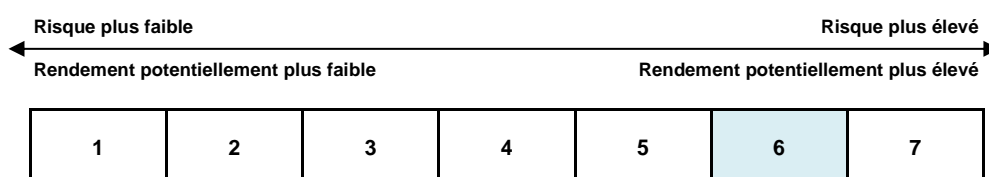
L'OPCVM peut intervenir sur les marchés à terme pour réaliser des opérations de couverture de change ou moduler son exposition aux marchés des actions. Après couverture, l'exposition en devises est au maximum de 50% de l'actif net. Afin de gérer sa trésorerie l'OPCVM peut effectuer des dépôts auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit dans la limite de 25% de son actif net.

Modalités de souscription et de rachat. La valeur liquidative est quotidienne. Les ordres de souscription et de rachat sont reçus et centralisés au plus tard à 12h00 chez BNP Paribas Securities Services et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative, soit à cours inconnu. Les souscriptions et les rachats sont réglés en date de valeur J + 3 jours ouvrés, J étant la date de la VL applicable.

Affectation du résultat. Capitalisation.

Durée de détention recommandée supérieure à 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Ce niveau de risque intermédiaire s'explique par l'exposition de l'OPCVM aux fluctuations des marchés des actions. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cette part n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risques ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur

Risque de crédit : L'OPCVM peut détenir des obligations privées de faible qualité de crédit. La dégradation éventuelle de la signature de l'émetteur peut entraîner une baisse du cours de l'obligation et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Impact des techniques financières telles que l'utilisation d'instruments financiers : Le recours aux contrats financiers peut induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels l'OPCVM est investi.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2%
Frais de sortie	0%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

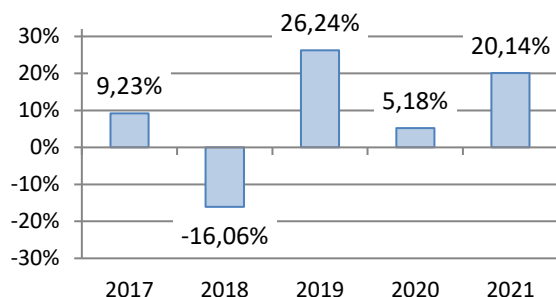
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2,11% TTC *
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	15 % TTC de la surperformance au-delà de l'indicateur de référence. Commission de performance au titre du dernier exercice : 1,11%.

* Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent. Il peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas les frais d'intermédiation excepté dans le cadre de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section correspondante du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.anaxiscapital.com.

Performances passées



Les frais courants sont pris en compte dans le calcul des performances mais les commissions d'entrée et de sortie éventuellement prélevées ne le sont pas.

Cet OPCVM a été créé le 16 juin 2014.

La devise de référence de l'OPCVM est l'euro. La devise de cette part est l'euro.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Informations pratiques

Le dépositaire est BNP Paribas Securities Services. Le dernier prospectus et les derniers documents d'information périodique réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite. La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur son site internet www.anaxiscapital.com. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Mention pour les investisseurs suisses. Le règlement de fonds, le prospectus complet, les documents d'informations clés pour l'investisseur (KIID) ainsi que les rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement auprès du représentant en Suisse (ACOLIN Fund Services AG, Affolternstrasse 56, CH-8050 Zürich, www.acolin.ch). L'agent payeur en Suisse est la Banque Cantonale Vaudoise, Place St-François 14, 1003 Lausanne.

La responsabilité d'Anaxis Asset Management SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.anaxiscapital.com. Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Anaxis Asset Management SAS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 7 février 2022.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AAM Family Values

Part I : FR0011911197

Anaxis Asset Management

Objectifs et politique d'investissement

Objectif. L'OPCVM vise une appréciation du capital en investissant majoritairement en actions d'entreprises familiales cotées. Les performances sont comparées à l'évolution de l'indice STOXX® Europe 600 Net Return EUR. Cet indice est la référence globale des marchés européens. Il est composé de 600 valeurs sélectionnées parmi 16 pays de la zone euro ainsi que le Royaume-Uni, le Danemark, la Suisse, la Norvège et la Suède.

Stratégie. Le fonds adopte une stratégie de gestion active et discrétionnaire. Les décisions d'investissement reposent avant tout sur une analyse financière approfondie. La gestion privilégie les valeurs dites « familiales ». Notre définition repose sur deux critères pas forcément cumulatifs : une personne ou une famille apparaît parmi les principaux actionnaires (à la fois en part du capital ou en droits de vote) ; une personne ou une famille possède un pouvoir effectif, soit par son implication dans la direction de la société, soit par sa capacité à nommer les dirigeants.

Le fonds convient aux investisseurs qui partagent notre conviction que les valeurs familiales possèdent, dans leur ensemble des caractéristiques qui les distinguent du reste du marché et permettent d'espérer des performances supérieures et plus régulières. Nous recherchons plus particulièrement des entreprises bien positionnées du fait de leur secteur d'intervention, de leur vision stratégique à long terme, de la stabilité de leur organisation, de leur forte expertise, d'une bonne maîtrise des paramètres financiers et d'un alignement des intérêts entre dirigeants, salariés et actionnaires.

Le processus de gestion privilégie l'analyse fondamentale et les convictions pour sélectionner des entreprises de grande ou moyenne capitalisation dont le modèle économique est jugé pertinent par la société de gestion. Ce processus est fondé sur trois grands piliers : les mégatendances ; le savoir-faire ; la gouvernance et la connaissance en profondeur des sociétés.

Les entreprises jugées intéressantes font l'objet d'une notation interne et d'une analyse financière approfondie.

Enfin, de modèles d'évaluation permettent de définir des points d'entrée ou de sortie.

Si l'entreprise conserve un modèle économique pertinent et si les conditions de valorisation sont réunies, l'équipe de gestion entend agir en tant qu'investisseur de long terme.

Il est investi jusqu'à 100% de l'actif net en actions cotées sur les marchés réglementés européens et détient à tout moment au moins 75% de l'actif net en actions européennes. Il privilégie les capitalisations de plus de 1 milliard d'euros, de sorte que la part des sociétés en-dessous de ce seuil n'excède pas 10% de l'allocation.

L'OPCVM peut investir jusqu'à 10% de son actif net en obligations convertibles, en bons de souscription ou en instruments de taux de toutes natures. Ces instruments peuvent être d'émetteurs publics ou privés, y compris de catégorie spéculative.

L'OPCVM peut détenir jusqu'à 25% de l'actif net en actions de pays développés en dehors de l'Europe. Une exposition aux actions des pays émergents est permise dans la limite plus restrictive de 10% de l'actif net. L'OPCVM peut allouer jusqu'à 10% de son actif à d'autres OPCVM.

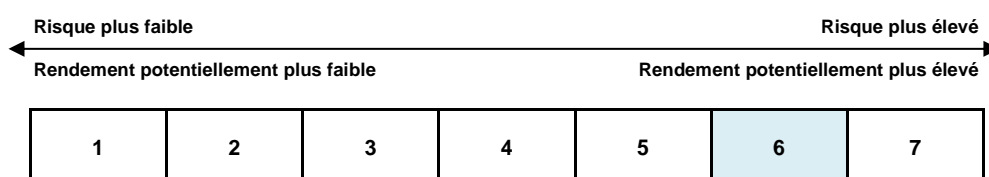
L'OPCVM peut intervenir sur les marchés à terme pour réaliser des opérations de couverture de change ou moduler son exposition aux marchés des actions. Après couverture, l'exposition en devises est au maximum de 50% de l'actif net. Afin de gérer sa trésorerie l'OPCVM peut effectuer des dépôts auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit dans la limite de 25% de son actif net.

Modalités de souscription et de rachat. La valeur liqui-dative est quotidienne. Les ordres de souscription et de rachat sont reçus et centralisés au plus tard à 12h00 chez BNP Paribas Securities Services et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative, soit à cours inconnu. Les souscriptions et les rachats sont réglés en date de valeur J + 3 jours ouvrés, J étant la date de la VL applicable.

Affectation du résultat. Capitalisation.

Durée de détention recommandée supérieure à 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Ce niveau de risque intermédiaire s'explique par l'exposition de l'OPCVM aux fluctuations des marchés des actions. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cette part n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risques ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur

Risque de crédit : L'OPCVM peut détenir des obligations privées de faible qualité de crédit. La dégradation éventuelle de la signature de l'émetteur peut entraîner une baisse du cours de l'obligation et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Impact des techniques financières telles que l'utilisation d'instruments financiers : Le recours aux contrats financiers peut induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels l'OPCVM est investi.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2%
Frais de sortie	0%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

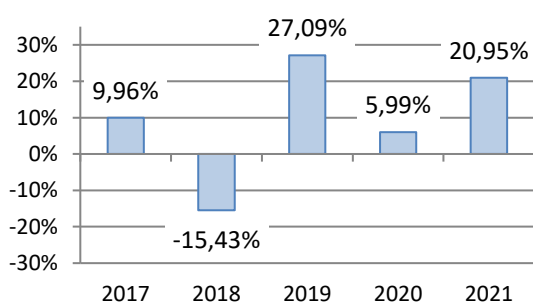
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,36% TTC *
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	15 % TTC de la surperformance au-delà de l'indicateur de référence. Commission de performance au titre du dernier exercice : 1,34%.

* Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent. Il peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas les frais d'intermédiation excepté dans le cadre de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section correspondante du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.anaxiscapital.com.

Performances passées



Les frais courants sont pris en compte dans le calcul des performances mais les commissions d'entrée et de sortie éventuellement prélevées ne le sont pas.

Cet OPCVM a été créé le 16 juin 2014.

La devise de référence de l'OPCVM est l'euro. La devise de cette part est l'euro.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Informations pratiques

Le dépositaire est BNP Paribas Securities Services. Le dernier prospectus et les derniers documents d'information périodique réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite. La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur son site internet www.anaxiscapital.com. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Mention pour les investisseurs suisses. Le règlement de fonds, le prospectus complet, les documents d'informations clés pour l'investisseur (KIID) ainsi que les rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement auprès du représentant en Suisse (ACOLIN Fund Services AG, Affolternstrasse 56, CH-8050 Zürich, www.acolin.ch). L'agent payeur en Suisse est la Banque Cantonale Vaudoise, Place St-François 14, 1003 Lausanne.

La responsabilité d'Anaxis Asset Management SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.anaxiscapital.com. Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Anaxis Asset Management SAS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 7 février 2022.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AAM Family Values

Part I1 : FR0014007HS6

Anaxis Asset Management

Objectifs et politique d'investissement

Objectif. L'OPCVM vise une appréciation du capital en investissant majoritairement en actions d'entreprises familiales cotées. Les performances sont comparées à l'évolution de l'indice STOXX® Europe 600 Net Return EUR. Cet indice est la référence globale des marchés européens. Il est composé de 600 valeurs sélectionnées parmi 16 pays de la zone euro ainsi que le Royaume-Uni, le Danemark, la Suisse, la Norvège et la Suède.

Stratégie. Le fonds adopte une stratégie de gestion active et discrétionnaire. Les décisions d'investissement reposent avant tout sur une analyse financière approfondie. La gestion privilégie les valeurs dites « familiales ». Notre définition repose sur deux critères pas forcément cumulatifs : une personne ou une famille apparaît parmi les principaux actionnaires (à la fois en part du capital ou en droits de vote) ; une personne ou une famille possède un pouvoir effectif, soit par son implication dans la direction de la société, soit par sa capacité à nommer les dirigeants.

Le fonds convient aux investisseurs qui partagent notre conviction que les valeurs familiales possèdent, dans leur ensemble des caractéristiques qui les distinguent du reste du marché et permettent d'espérer des performances supérieures et plus régulières. Nous recherchons plus particulièrement des entreprises bien positionnées du fait de leur secteur d'intervention, de leur vision stratégique à long terme, de la stabilité de leur organisation, de leur forte expertise, d'une bonne maîtrise des paramètres financiers et d'un alignement des intérêts entre dirigeants, salariés et actionnaires.

Le processus de gestion privilégie l'analyse fondamentale et les convictions pour sélectionner des entreprises de grande ou moyenne capitalisation dont le modèle économique est jugé pertinent par la société de gestion. Ce processus est fondé sur trois grands piliers : les mégatendances ; le savoir-faire ; la gouvernance et la connaissance en profondeur des sociétés.

Les entreprises jugées intéressantes font l'objet d'une notation interne et d'une analyse financière approfondie.

Enfin, de modèles d'évaluation permettent de définir des points d'entrée ou de sortie.

Si l'entreprise conserve un modèle économique pertinent et si les conditions de valorisation sont réunies, l'équipe de gestion entend agir en tant qu'investisseur de long terme.

Il est investi jusqu'à 100% de l'actif net en actions cotées sur les marchés réglementés européens et détient à tout moment au moins 75% de l'actif net en actions européennes. Il privilégie les capitalisations de plus de 1 milliard d'euros, de sorte que la part des sociétés en-dessous de ce seuil n'excède pas 10% de l'allocation.

L'OPCVM peut investir jusqu'à 10% de son actif net en obligations convertibles, en bons de souscription ou en instruments de taux de toutes natures. Ces instruments peuvent être d'émetteurs publics ou privés, y compris de catégorie spéculative.

L'OPCVM peut détenir jusqu'à 25% de l'actif net en actions de pays développés en dehors de l'Europe. Une exposition aux actions des pays émergents est permise dans la limite plus restrictive de 10% de l'actif net. L'OPCVM peut allouer jusqu'à 10% de son actif à d'autres OPCVM.

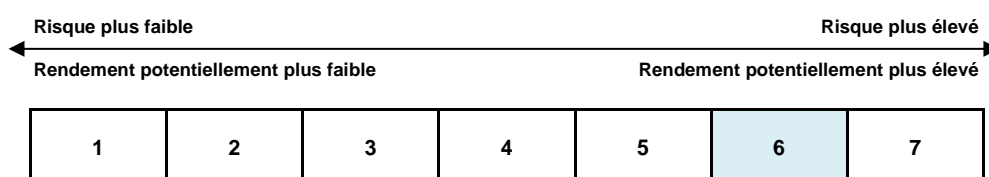
L'OPCVM peut intervenir sur les marchés à terme pour réaliser des opérations de couverture de change ou moduler son exposition aux marchés des actions. Après couverture, l'exposition en devises est au maximum de 50% de l'actif net. Afin de gérer sa trésorerie l'OPCVM peut effectuer des dépôts auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit dans la limite de 25% de son actif net.

Modalités de souscription et de rachat. La valeur liqui-dative est quotidienne. Les ordres de souscription et de rachat sont reçus et centralisés au plus tard à 12h00 chez BNP Paribas Securities Services et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative, soit à cours inconnu. Les souscriptions et les rachats sont réglés en date de valeur J + 3 jours ouvrés, J étant la date de la VL applicable.

Affectation du résultat. Capitalisation.

Durée de détention recommandée supérieure à 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Ce niveau de risque intermédiaire s'explique par l'exposition de l'OPCVM aux fluctuations des marchés des actions. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cette part n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risques ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur

Risque de crédit : L'OPCVM peut détenir des obligations privées de faible qualité de crédit. La dégradation éventuelle de la signature de l'émetteur peut entraîner une baisse du cours de l'obligation et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Impact des techniques financières telles que l'utilisation d'instruments financiers : Le recours aux contrats financiers peut induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels l'OPCVM est investi.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2%
Frais de sortie	0%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,10% TTC *
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	15 % TTC de la surperformance au-delà de l'indicateur de référence. Commission de performance au titre du dernier exercice : Néant.

* Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent. Il peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas les frais d'intermédiation excepté dans le cadre de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section correspondante du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.anaxiscapital.com.

Performances passées

Cette part est actuellement en cours de lancement.

Les frais courants sont pris en compte dans le calcul des performances mais les commissions d'entrée et de sortie éventuellement prélevées ne le sont pas.

Cet OPCVM a été créé le 16 juin 2014.

La devise de référence de l'OPCVM est l'euro. La devise de cette part est l'euro.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Informations pratiques

Le dépositaire est BNP Paribas Securities Services. Le dernier prospectus et les derniers documents d'information périodique réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite. La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur son site internet www.anaxiscapital.com. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Mention pour les investisseurs suisses. Le règlement de fonds, le prospectus complet, les documents d'informations clés pour l'investisseur (KIID) ainsi que les rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement auprès du représentant en Suisse (ACOLIN Fund Services AG, Affolternstrasse 56, CH-8050 Zürich, www.acolin.ch). L'agent payeur en Suisse est la Banque Cantonale Vaudoise, Place St-François 14, 1003 Lausanne.

La responsabilité d'Anaxis Asset Management SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.anaxiscapital.com. Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Anaxis Asset Management SAS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 7 février 2022.